Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20261006-2026_59-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 1er octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Marc Bodennec, Annaïg Loaëc..
Excusés : François Kerboul donnant procuration à Gilbert Le Menn, Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Annaïg Loaëc
Secrétaire de séance : Marie-Josée Caroff

N°2026-59

DEMANDE SUBVENTION VOLET 2 PACTE FINISTERE REAMENAGEMENT BOURG

Pour la mandature 2020-27, le Conseil départemental du Finistère a souhaité réformer le financement apporté aux communes et EPCI du Finistère. Celui-ci s'articule autour de 4 volets :

- Le volet 1 est consacré aux petits projets communaux pour les villes de moins de 10 000 habitants ;
- Le volet 2 assurer le financement des projets importants des communes et EPCI ;
- Le volet 3 a pour objet le financement de très grands projets d'intérêt départemental et régional ;
- Et enfin le volet 4 propose une ingénierie sous forme de conseil et d'accompagnement au territoire.

Dans ce cadre, la commune de Lanhouarneau souhaite solliciter une subvention de 200 000 € au titre du volet 2 pour le projet d'aménagement des espaces publics du centre-bourg concernant les travaux de la tranche ferme prévus en 2026 et 2027.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 1 401 279,29 € HT, le montant des travaux de la tranche ferme s'élève à 672 875.34 € HT.

Les travaux étant programmés par phases entre 2026 et 2030, la commune prévoit de renouveler sa demande de financement au titre du volet 2 en 2027 pour les phases ultérieures du projet.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20261006-2026_59-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, est invité à :

- ***Autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030 de 200 000 € pour les travaux de réaménagement de bourg prévus en 2026-2027***
- ***Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Décision : Accord à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Marie-Josée Caroff